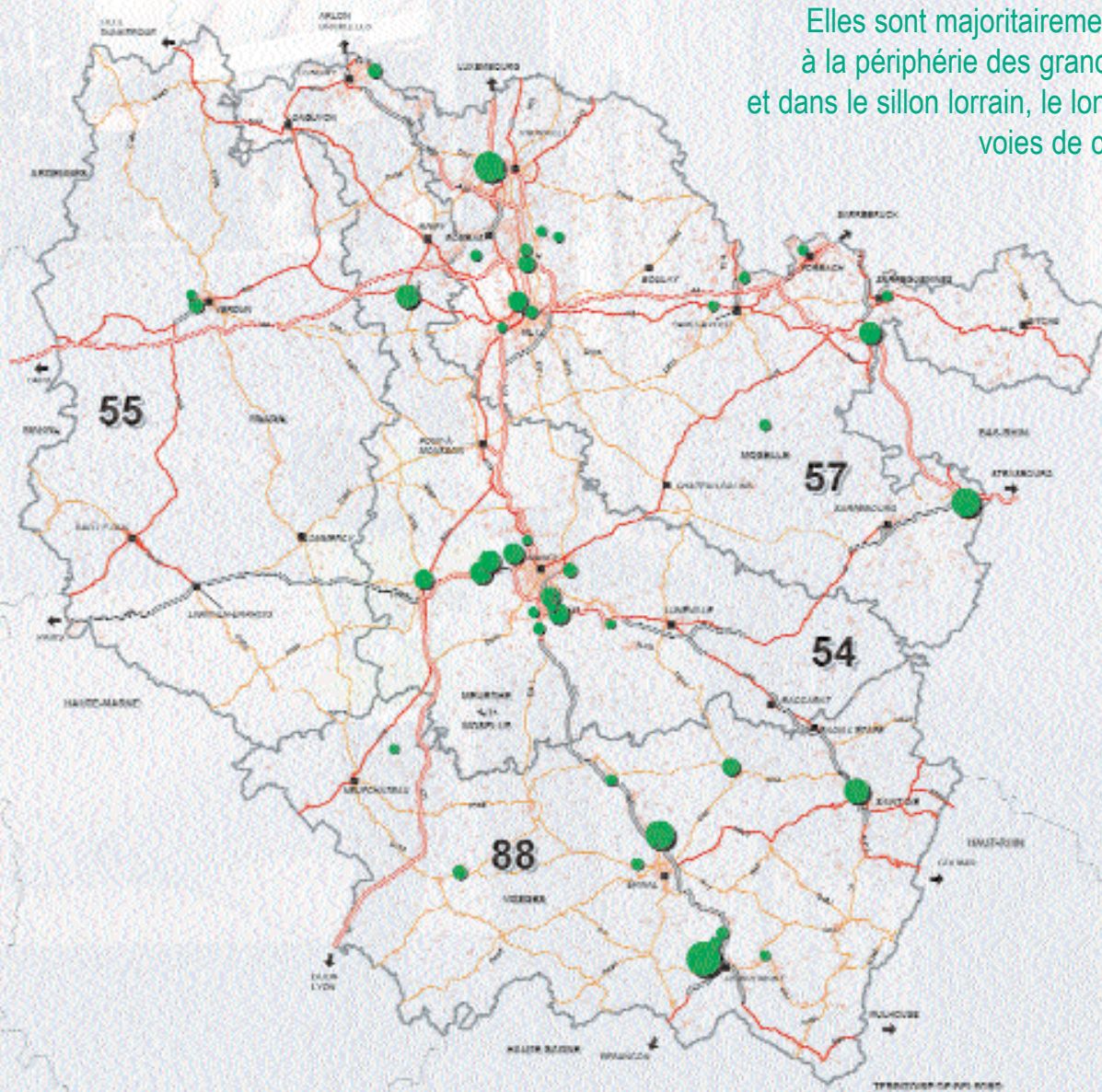


Dans cette nouvelle publication, la division Transports Routiers de la DRE Lorraine diffusera, deux fois par an aux professionnels lorrains du secteur des transports, une information succincte sur quelques indicateurs d'activité, des actualités réglementaires et toutes informations pratiques susceptibles de faciliter ses relations avec ses partenaires.

Les 35 plus grandes entreprises de transports de marchandises en Lorraine

Elles sont majoritairement concentrées à la périphérie des grandes métropoles et dans le sillon lorrain, le long des grandes voies de communication.



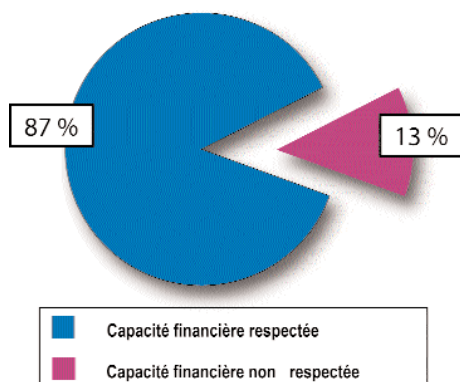
- Autoroute à 2 x 3 voies
- Autoroute à 2 x 2 voies
- N.N. à 2 x 2 voies
- R.N.
- R.D. principales

Entreprises de transport disposant de plus de 50 véhicules de plus de 3,5 tonnes



Santé financière des entreprises

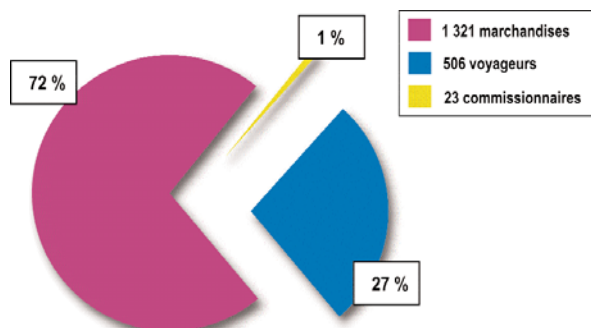
(situation au 31/12/2004 pour les entreprises de transports de marchandises)



source DRE

Effectif par registre

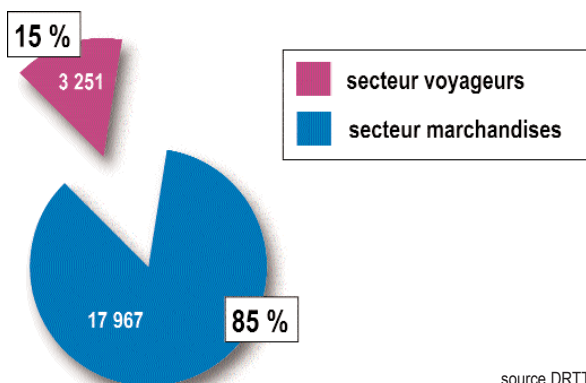
(situation au 30/04/2005 ; certaines entreprises sont inscrites à plusieurs registres)



source DRE

Effectif salarié

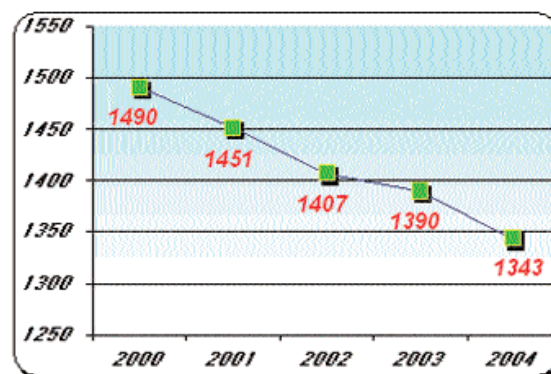
(situation au 31/12/2004)



source DRTT

Evolution du nombre d'entreprises de transport

(marchandises et commissionnaires)



source DRE

Les autorisations de transport

Voyageurs	Licences de transport intérieur	934	3821
	Licences communautaires	2 887	
Marchandises	Licences de transport intérieur	2 490	14 727
	Licences communautaires	12 237	
Total	18 548		

source DRE

Les copies conformes des licences détenues par les entreprises de transport correspondent au nombre de véhicules utilisés au 30 juin 2005

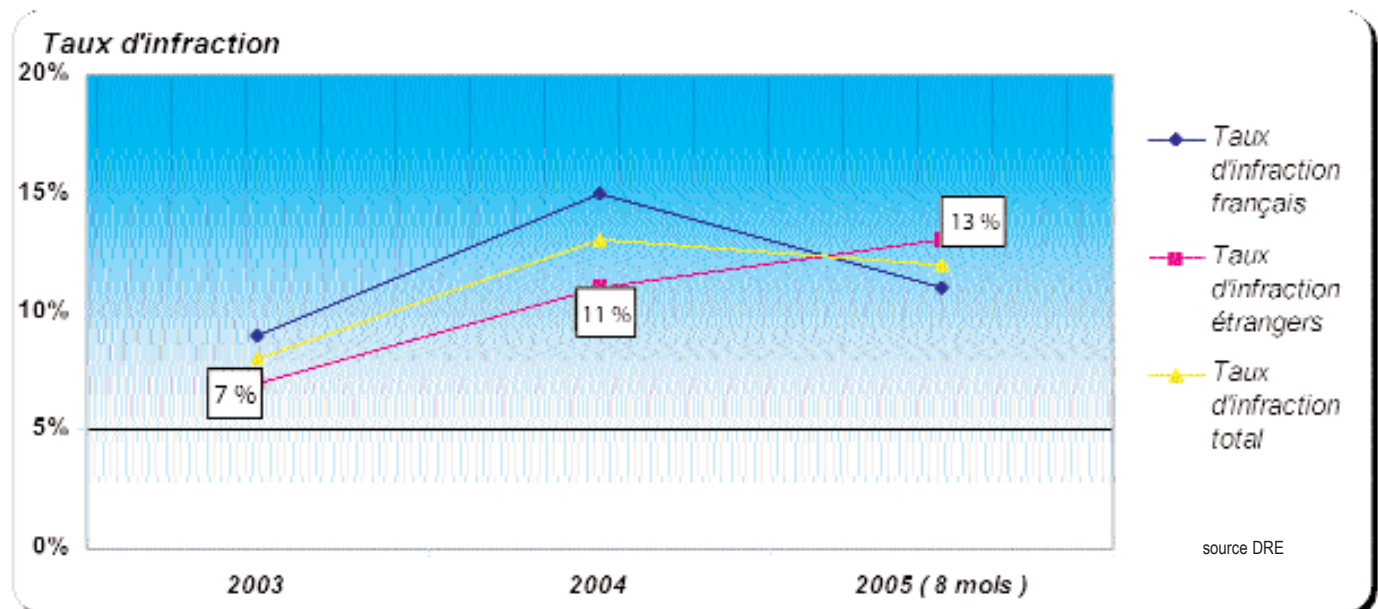
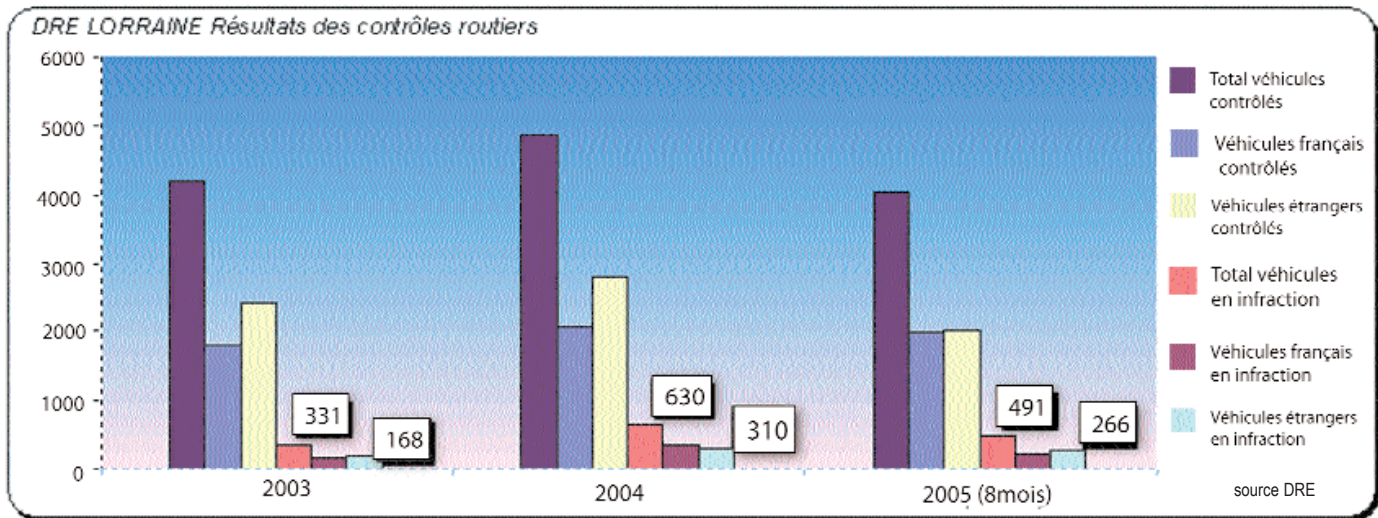
Formation obligatoire des conducteurs

nombre de F.I.M.O. délivrées en 2004 (Formations Initiales Minimales Obligatoires)	1047
nombre de F.C.O.S délivrées en 2004 (Formations Continues Obligatoires de Sécurité)	3774

Attestations délivrées par les centres de formation agréés.

source DRE

Sur route



Ce taux n'est pas un véritable indicateur statistique, mais il constitue un indicateur de tendance. Ainsi, sur les huit premiers mois de 2005, on constate une inflexion à la baisse du taux d'infraction des véhicules français, alors que celui des véhicules étrangers confirme sa tendance à l'augmentation.

En entreprise

Nombre d'entreprises contrôlées par la DRE (du 1er janvier au 30 juin 2005)	50
Nombre de procès-verbaux	14
Contrôles conjoints avec la DRTT	5
Contrôles effectués par la DRTT	105

Pour améliorer la sécurité, l'objectif est que toutes les entreprises de transport soient contrôlées au moins une fois tous les six ou sept ans.

Renouvellement des titres de transports

Les entreprises de transport qui ne réunissent plus l'une ou plusieurs des conditions d'exercice de la profession (honorabilité, capacité professionnelle, capacité financière) devront prendre rendez vous avec le pôle de gestion Transports de la D.R.E LORRAINE au moins un mois avant l'échéance des titres, en vue de définir les modalités de leur obtention et les engagements à souscrire.



DRE Lorraine - pôle de gestion Transports
03 87 34 33 65



Conducteurs du transport routier public inter-urbain de voyageurs

Le 1^{er} Septembre 2005 marque la fin des dispositions transitoires pour obtenir la F.I.M.O. et la F.C.O.S. prévues par le décret 2002-747 du 2 Mai 2002. Tous les conducteurs salariés doivent désormais présenter au contrôle des attestations de F.I.M.O. et de F.C.O.S. en cours de validité.

Directeur de la publication : Eric TSCHITSCHMANN
Redaction : François JORQUERA
Conception : service communication / TB
Cartographie : Eric BAULIER
Impression :

Chronotachygraphe numérique : report de l'obligation

A compter du 1er janvier 2006, tous les véhicules de transport routier de marchandises de plus de 3,5 tonnes et de voyageurs de plus de 9 places nouvellement mis en circulation seront équipés du chronotachygraphe électronique.

Pour les véhicules de transport de marchandises de plus de 12 tonnes et de voyageurs de plus de 10 tonnes, immatriculés depuis le 1er janvier 1996, l'installation se fera lors du remplacement de l'appareil analogique. Toutefois, jusqu'au 1er janvier 2006, les véhicules circulant sur le territoire national pourront être équipés d'un chronotachygraphe analogique ou électronique. Les entreprises sont vivement encouragées à mettre à profit cette période pour équiper leurs véhicules du chronotachygraphe électronique afin de se familiariser avec cet outil avant qu'il ne devienne obligatoire.

Formations obligatoires des conducteurs routiers salariés du compte propre

LE DECRET 2004-1186 DE NOVEMBRE 2004 étend l'obligation de formation initiale (F.I.M.O.) et continue (F.C.O.S.) aux conducteurs salariés des entreprises qui effectuent des transports en compte propre.

Tous les détenteurs de l'attestation de présence en entreprise au 10 Février 2005 (attestation valant F.I.M.O.) devront effectuer la F.C.O.S. en respectant le calendrier prévu par les textes en 2005 ou 2006.

Pour tous renseignements relatifs à la profession, vous pouvez vous adresser à :

DRE Lorraine

Division Transports Routiers

12, rue des alliés
BP 31035
57036 METZ CEDEX 01

tél : 03 87 34 33 65

fax : 03 87 34 82 52

mel : trt.dre@equipement.gouv.fr

site internet : <http://www.lorraine.equipement.gouv.fr>